

LETTRE AUX ADHERENTS DE JUIN 2023

EDITORIAL

Notre Assemblée Générale se tiendra à Metz le 24 juin prochain.

Le rapport d'activités 2022, qui y sera présenté, reviendra dans les détails sur les réponses que nous avons apportées pour assurer nos missions de soutien et d'accompagnement, dans leur accès aux droits et à l'apprentissage de la langue, des exilés (demandeurs d'asile, en procédure ou déboutés, bénéficiaires de la protection internationale, travailleurs immigrés ou familles) qui se sont adressés à nous.

Ces hommes, ces femmes, ces enfants ont fui leur pays d'origine, dans lesquels les libertés fondamentales étaient bafouées et où ils étaient persécutés.

Toutes ces personnes ont été accueillies au CASAM, de manière inconditionnelle, dans nos permanences, à Hayange ou à Metz, dans le respect de leur diversité et par un traitement individualisé de leur situation.

Ces activités n'auraient pas été possible sans l'engagement sans faille des bénévoles, anciens et nouveaux. L'année passée a vu l'arrivée de plusieurs personnes, tant comme auditeurs-accueillants que comme enseignants. Cependant, les impératifs personnels et professionnels n'ont pas toujours permis la pérennité de leur engagement.

C'est donc un nouvel appel à nous rejoindre que nous lançons, comme chaque année, pour augmenter notre efficacité et maintenir notre mission principale : aider les demandeurs d'asile à accéder à leurs droits de protection.

Et ça ne va pas être facile !

En France, le projet de loi sur l'asile et l'immigration revient à l'ordre du jour! Faussement présenté comme «équilibré », il traduit la volonté du gouvernement de continuer à freiner à tout prix les migrations des personnes exilées jugées indésirables, par un renforcement continu des mesures sécuritaires et répressives. En particulier, la territorialisation de l'OFPRA et de la CNDA (dans des pôles « France Asile ») et la généralisation du juge unique à la CNDA nous inquiètent. La régularisation par le travail prévue dans le projet reste insuffisante au regard des situations réelles. Enfin nous restons opposés à toute mesure d'Obligation de Quitter le Territoire Français interrompant la démarche de demande d'asile.

Au Parlement Européen, le vote du pacte asile et migration en avril dernier est une avancée, en particulier sur l'abandon des critères dits de Dublin, remplacés par la possibilité, pour les demandeurs d'asile, de déposer leur dossier dans un pays où ils disposeraient de liens significatifs : famille, langue,...Mais les durcissements politiques en cours dans certains pays ne présagent rien de bon dans l'issue des négociations finales entre états européens pendant l'été.

Quoiqu'il en soit, la mise en place d'une politique migratoire fondée sur l'accueil, le respect des droits fondamentaux et la dignité humaine reste notre objectif.

Pour mieux vous informer sur l'actualité des migrations et de l'asile, nous diffusons depuis mars 2023 une lettre d'infos mensuelle électronique (newsletter). Si vous ne la recevez pas, vous pouvez la lire sur <http://www.casam57.org/>

Maurice Melchior - Pdt du CASAM

